

Règlement Festival CinéBanlieue / Édition 2026

Article 1 : L'organisateur, les dates et les lieux

Association EXTRA MUROS / FESTIVAL CINEBANLIEUE

99 avenue Jean-Baptiste Clément-

Université Paris Sorbonne Nord - service culturel 93430 Villetaneuse

Mail : cinebanlieue93@gmail.com

Site internet : WWW.CINEBANLIEUE.ORG

Facebook : Festival CineBanlieue

Instagram : festivalcinebanlieue

Vimeo : Le-Festival Cinebanlieue

Depuis 2004, le Festival Cinébanlieue organisé dans différents lieux de Paris extramuros s'applique à représenter les banlieues dans toutes ses dimensions. Chaque année, le festival présente, et récompense dans le cadre d'un concours, les jeunes talents du cinéma issus des quartiers et en manque de visibilité. L'objectif est de promouvoir à travers le cinéma, sous toutes ses formes, la diversité des regards, des talents, des imaginaires. Porter un éclairage différent sur la banlieue et ses habitants en proposant une vision, un panorama, plus juste et plus complexe de ces territoires, mettre en lumière des talents autodidactes issus de la diversité, soutenir et faire émerger des jeunes cinéastes. Parrainé par Reda Kateb, le festival se déroulera à Paris et dans plusieurs villes de Seine Saint-Denis du 5 au 13 novembre 2026.

Article 2 : Conditions de participation

- Durée des films : inférieur ou égal à 35 minutes
- Thème et genre des films : fiction, documentaire et animation. Nous sommes spécialement intéressés par les films dont le sujet est relié aux problématiques de la jeunesse, des marges, de l'immigration, de l'exil, des banlieues dans leur pluralité et des invisibles. Mais également des films sur l'amour, le sport, la danse, le mouvement, des films qui font bouger les lignes, qui luttent contre les préjugés.
- Langues : toutes langues acceptées (sous-titres français exigés)
- Pas de vidéos clips
- Résider en France ou Outre-Mer

Article 3 : Modalités d'inscription

L'inscription au festival se fait via le site de la plateforme du court métrage :

<http://www.filmfestplatform.com/>

L'inscription se fera à partir du 22 juillet et prendra fin le 10 septembre 2026.

En cas de sélection du film pour participer au Festival, les participants sont tenus de nous faire parvenir une copie du film en DCP ou format numérique de haute définition (disque dur.) dans le délai qui leur sera communiqué, afin de rendre possible sa diffusion. Des photos de bonne définition du film seront également demandées aux participants.

Article 4 : Sélection et diffusion des films

La sélection se déroulera après visionnage des films sur la plateforme directement.

Il est possible pour un réalisateur de présenter plusieurs films.

Les ayants-droits et les réalisateurs seront informés des décisions du comité de sélection, par mail avant le 20 octobre. Une commission sera chargée de sélectionner les films destinés à participer pour le panorama et pour la compétition. La décision sera souveraine. Les réalisateurs sélectionnés en seront informés au plus tard un mois avant le festival.

Article 5 : Communication

Dans le cadre de la promotion et de la communication autour de la 21^e édition du Festival Cinébanlieue, ce dernier sera libre de diffuser, sans limitation de durée et sans contrepartie les noms et les photos des participants et tout extrait des films sélectionnés ou des photos des films, ainsi que les informations les concernant, auprès des différents supports de presse écrite ou électronique, à la télévision, à la radio, sur Internet et par tous moyens électroniques de communication au public.

Article 6 : Composition du jury

Le jury sera composé de professionnels du secteur culturel et du cinéma.

Article 7 : Les prix

Pour les films sélectionnés pour la compétition, seront attribués plusieurs prix.

- ◆ Grand Prix Cinébanlieue France Télévisions – Achat du film par France TV d'une valeur de 15 000 euros
- ◆ Prix SACD (bourse d'aide à l'écriture d'un montant de 1500 euros)
- ◆ Prix d'interprétation masculine Djemel Barek (ADAMI – 2000 euros)
- ◆ Prix d'interprétation féminine Darling Légitimus (ADAMI – 2000 euros)
- ◆ Prix Vidéo de Poche : aide à la Post-production d'un prochain film (montage et étalonnage).
- ◆ Prix des étudiants de l'Université Paris Sorbonne Nord

Les prix seront décernés (toutes catégories confondues) aux films primés, en dotation ou matériel, et seront attribués aux réalisateurs et acteurs. Les décisions du jury seront sans appel.

Article 8 : Responsabilité de l'organisateur

Le Festival Cinébanlieue se réserve le droit d'utiliser les informations recueillies sur les formulaires d'inscription selon les modalités prévues par la loi 78.17 du 6 janvier 1978. Conformément à la loi Informatique et Libertés, tout participant dispose d'un droit d'accès et de rectification sur les seules données nominatives le concernant qu'il pourra exercer en s'adressant à l'adresse suivante :

Association EXTRA MUROS /FESTIVAL CINEBANLIEUE Université Sorbonne Paris Nord - service culturel - 99 avenue Jean-Baptiste Clément 93430 Villetaneuse

Article 9 : Modification / annulation

Le Festival Cinébanlieue se réserve le droit d'écourter, de modifier, d'annuler le Festival ou d'en modifier le contenu si des circonstances exceptionnelles ou indépendantes de sa volonté l'exigeaient et/ou pour assurer la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du festival. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Aucun dédommagement de quelque nature que ce soit ne pourra être consenti aux participants.

Toute contestation sur l'interprétation ou l'application du présent règlement sera soumise à l'appréciation du Festival Cinébanlieue, sans préjudice du recours éventuel auprès du Tribunal de Grande Instance de Bobigny seul habilité.